



Commune de Tannay

Tannay, le 30 août 2017/GvG/cg/10.03

Préavis N° 14

Au Conseil communal de Tannay

**PREAVIS DE LA MUNICIPALITE RELATIF A UNE DEMANDE DE CREDIT DE 283'824 CHF/TTC
POUR LES TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DES 3 CARREFOURS SITUÉS SUR
LA ROUTE F.-L. DUVILLARD ET D'UNE MODÉRATION DE TRAFIC**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

OBJECTIFS

Les objectifs de ce préavis pour le réaménagement de trois carrefours à la route F.-L.-Duvillard sont triples :

1. Améliorer la sécurité des piétons par la création ou la prolongation de trottoirs et par le repositionnement d'un passage pour piétons et la création d'un autre.
2. Modifier les priorités au carrefour de la route de Malcroissant avec la route F.-L.-Duvillard et au carrefour du chemin des Cerisiers avec la route F.-L.-Duvillard. Ce sont aujourd'hui des priorités de droite mais qui s'avèrent dangereuses et inadaptées à cause du manque de visibilité. Elles seront remplacées par des STOP.
3. Fluidifier le trafic au carrefour de la route des Pralets avec la route F.-L.-Duvillard. La forme du carrefour en venant de la route des Pralets et immédiatement après, les deux petits îlots qui entourent le passage pour piétons engendrent à certains moments des blocages de la circulation. C'est particulièrement vrai quand un camion ou le bus des TPN s'engagent dans le carrefour et rendent impossible tout croisement avec manœuvres et marches arrière à la clef.

Le remplacement des priorités de droite par des STOP nous oblige à revenir à la limitation au 50 km/h sur la route F.-L.-Duvillard, seulement entre le carrefour avec la route Suisse et avant le carrefour avec la route des Pralets. Il n'est pas question de modifier les limitations actuelles de 30 km/h dans le reste du village. La route F.-L.-Duvillard conservera les trois des bacs disposés sur son tracé supérieur mais verra en plus, des seuils (gendarme couché) installés de part et d'autre des passages pour piétons. Ces éléments contraindront les automobilistes à contrôler leur vitesse, plus encore qu'actuellement.

Ci-après une description succincte des travaux proposés mais vous trouverez en annexe, des plans ainsi que des informations très détaillées sur les aménagements prévus.

Route F.-L.-Duvillard 6 - 1295 TANNAY

CARREFOUR MALCROISSANT – F.-L.-DUVILLARD

Deux problèmes se posent actuellement pour les piétons.

D'abord, en montant vers le village, tout juste après le tournant au niveau de la gare apparaît le passage pour piétons. Il est très proche du tournant et peut donc surprendre à la fois les automobilistes et les piétons et représente donc un risque. Ce passage sera remonté au maximum avant le carrefour et deux seuils seront placés de part et d'autre du carrefour.

Un trottoir sera créé route de Malcroissant au niveau de la place de jeux car aujourd'hui, sur une distance d'environ 20 mètres, il n'y a ni trottoir côté lac ni trottoir côté Jura ce qui fait que les piétons, adultes et enfants, sont obligés de marcher au milieu de la rue. Un passage pour piétons sera également créé. Enfin les deux passages pour piétons recevront un éclairage spécifique, aux normes actuelles et obligatoires, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Pour les automobiles, le marquage de priorité de droite sera effacé et remplacé par un STOP.

CARREFOUR CHEMIN DES CERISIERS – F.-L.-DUVILLARD

Il s'agit d'un carrefour assez simple mais avec très peu de visibilité. Ici aussi, le marquage de priorité de droite sera effacé et remplacé par un STOP. Les miroirs seront laissés en place.

CARREFOUR PRALETS – F.-L.-DUVILLARD

Pour les piétons, le projet prévoit de créer un nouveau trottoir en continuité de celui qui est interrompu au niveau de l'ancienne déchèterie, route du village et de rejoindre le trottoir peint à la route des Pralets. Cela permettra de marcher en sécurité sans passer par le parking de la déchèterie qui plus est, ne sera plus accessible dès qu'un chantier pour un projet immobilier se concrétisera. La création du trottoir permettra aussi d'éliminer les deux îlots au niveau du passage pour piétons puisque le piéton sera en sécurité sur le trottoir avant de traverser.

Le fait de créer ce trottoir va complètement dégager la visibilité vers le centre du village et également repositionner le carrefour en offrant une meilleure visibilité en direction du lac. Le mouvement des bus ne devrait plus bloquer systématiquement toute autre circulation à ce carrefour et devrait éviter les sérieuses difficultés que nous avons connues récemment.

Le passage pour piéton au niveau de l'entrée du château sera maintenu mais recevra un éclairage aux normes actuelles.

La zone 30 km/h sera à nouveau d'application à partir du haut de la route Duvillard, avant le carrefour et deux seuils seront posés de part et d'autre du carrefour, l'un dans le haut de la route Duvillard, l'autre avant le passage pour piéton du château en venant du centre du village.

COÛT DES TRAVAUX

Le budget a été établi par notre mandataire sur la base de soumissions récentes pour des travaux similaires. Ces travaux feront encore l'objet d'un appel d'offres auprès d'entreprises de la région, conformément à la loi sur les marchés publics. Le budget à prévoir peut se résumer de la manière suivante :

1. Travaux de génie civil carrefour route de Malcroissant	60'000 CHF
2. Travaux de génie civil carrefour route des Pralets	100'000 CHF
3. Adaptation de l'éclairage public	22'000 CHF
4. Adaptation marquage et signalisation verticale	18'000 CHF
5. Adaptation et aménagement paysager	10'000 CHF
6. Honoraires, étude et direction des travaux	32'100 CHF
7. Travaux géométriques, servitude	2'000 CHF
8. Divers et imprévus	18'700 CHF
<hr/>	
Total HT	262'800 CHF
TVA 8 %	21'024 CHF
<hr/>	
Total du budget à prévoir	CHF 283'824 CHF

DÉCISION

En conclusion,

vu : le préavis municipal N° 14

vu : le rapport de la Commission d'urbanisme,
le rapport de la Commission des finances

attendu : que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour

nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

- **d'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux proposés dans le présent préavis,**
- **de lui octroyer à cet effet un crédit de 283'824 CHF dont le montant sera financé par la trésorerie courante ou par l'emprunt si nécessaire,**
- **de l'autoriser à amortir ce montant sur une durée de 20 ans, soit 14'192 CHF par an.**

Municipale responsable :
Guy van Gelder

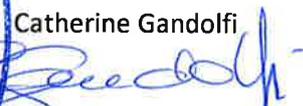

Annexe

Le Syndic :
Serge Schmidt



Pour la Municipalité :

La Secrétaire :
Catherine Gandolfi





Informations du Bureau Bovard & Nickl sur les aménagements prévus

1. CARREFOUR ROUTE F.-L.-DUVILLARD – ROUTE DE MALCROISSANT

1.1. Situation actuelle

Le passage piéton mis en place sur la route F.-L.-Duvillard pose des problèmes de sécurité, sa position étant trop proche du virage et les conditions de visibilité n'étant pas idéales. La configuration et la géométrie du lieu, en fin de virage, rendent la sortie de la route de Malcroissant peu visible et rendent donc son exploitation en priorité de droite dangereuse. Sur la route de Malcroissant, la continuité des cheminements piétonniers en direction de la gare ou du village n'est pas assurée. En effet, une dernière portion d'environ 20 m est dénuée de tout aménagement obligeant les piétons à traverser et marcher à même la chaussée.

1.2. Objectif

La Municipalité souhaite dès lors étudier les modifications à mettre en place pour permettre de modifier le fonctionnement du carrefour avec une perte de priorité pour la route de Malcroissant, améliorer les conditions locales pour permettre la traversée des piétons en toute sécurité et compléter l'aménagement des trottoirs dans ce secteur afin d'offrir un cheminement continu et sécurisé aux piétons.

1.3. Projet

Afin de maintenir une vitesse adaptée au droit du carrefour les différents éléments de modération de trafic mis en place sur la route F.-L.-Duvillard seront maintenus et seront complétés à l'endroit du carrefour par la mise en place de 2 demi-seuils situés de part et d'autre de la route de Malcroissant donnant l'impression que l'entier du carrefour est surélevé.

Ces demi-seuils sont réalisés avec une rampe de 5 % représentant 10 cm de dénivelé sur 2 m de longueur, conformément aux normes VSS. Après une zone de seuil de 2 m, l'automobiliste rejoint sur env. 5 m le niveau de la route actuelle, le rendant quasiment imperceptible et donnant l'effet de rester sur le seuil.

Le passage piéton existant sur la route F.-L.-Duvillard est remonté de 1 à 2 m et sa largeur sera portée à 4 m afin de s'adapter aux normes en vigueur. Le demi-seuil aval débute env. 3 m avant le passage piétons, la bande médiane en pépité étant interrompue au droit du seuil. Au vu des conditions de visibilité, la route de Malcroissant est déclassée par la mise en place d'un stop et le marquage existant du string est supprimé.

Le réaménagement de la route de Malcroissant prévoit la mise en place d'un nouveau trottoir d'env. 20 m sur la parcelle n° 717, propriété de la Commune. Un trottoir d'un gabarit de 1.20 m, similaire au trottoir existant côté lac, peut être réalisé sans modification de la barrière existante. Ce trottoir réalisé d'une manière surélevée par rapport à la chaussée permet aux piétons de rejoindre la zone du carrefour où une traversée piétonne est marquée à même la chaussée, nécessitant dès lors l'aménagement d'un abaissement sur le trottoir côté lac et la pose d'un candélabre pour s'adapter aux normes VSS. Il permet également de desservir la place de jeux.

Dans cette configuration, l'entrée de la zone 30 sur la route de Malcroissant doit être déplacée plus en arrière, la mise en place du passage piéton empêche le placement du totem immédiatement après pour des raisons de visibilité. Ce dernier doit donc être déplacé après l'entrée du P+R, juste avant le carrefour avec le chemin des Cerisiers.

1.4. Emprise

Cet aménagement nécessite une emprise sur la parcelle n°717, propriété de la Commune de Tannay, qui sera réalisée sous forme d'une servitude de passage public à pieds.

2. CARREFOUR ROUTE F.-L.-DUVILLARD – CHEMIN DES CERISIERS

2.1. Situation actuelle

Le débouché du chemin des Cerisiers est actuellement bordé de haies masquant toute visibilité et nécessitant le recours à un miroir pour sortir. Cette configuration le rend également peu perceptible pour les usagers de la route F.-L.-Duvillard et rend son fonctionnement en priorité de droite relativement dangereux. Il s'agit dans ce cas, uniquement d'une modification du système de priorité et d'étudier les éventuelles possibilités d'améliorations des conditions de visibilité pour le débouché du chemin des Cerisiers.

2.2. Projet

Ce carrefour peut difficilement être modifié dans sa géométrie sans empiéter fortement sur les parcelles voisines ou les haies présentes qui gênent la visibilité. Le projet prévoit uniquement une modification de la signalisation de ce carrefour, actuellement en priorité de droite. La route F.-L.-Duvillard étant passée à 50 km/h également sur ce tronçon, le string sera effacé et le débouché du chemin des Cerisiers muni d'un stop. Une dizaine de mètres après le carrefour, il sera nécessaire de mettre une nouvelle porte d'entrée dans la zone 30, réalisée par un marquage au sol et un simple panneau sur mât « entrée et sortie de zone » en recto/verso. Il nous apparaît disproportionné de mettre un bac à fleurs à cet endroit au vu du gabarit relativement étroit et des problèmes de vitesse inexistant sur ce secteur.

3. CARREFOUR ROUTE F.-L.-DUVILLARD – CHEMIN DES PRALETS

3.1. Situation

Le fonctionnement actuel du carrefour en priorité de droite semble poser quelques problèmes, notamment avec le passage des bus. Il y a donc lieu de vérifier la configuration de ce carrefour et les possibilités d'améliorations, que ce soit pour la visibilité ou son fonctionnement avec un changement des priorités le cas échéant. En parallèle, le cheminement des piétons n'est pas idéal, notamment sur le tronçon route F.-L.-Duvillard – chemin des Pralets où un cheminement piétonnier existe bien au travers de la parcelle n°123, propriété de la Commune, qui abritait l'ancienne déchèterie. Un projet étant prévu sur cette parcelle, il y a lieu de mettre en place un cheminement sécurisé pour les piétons le long de la route, permettant ainsi de se raccorder à la traversée piétonne pour l'accès au château.

L'aménagement du carrefour actuel a été réalisé en zone 30 avec un gabarit relativement étroit de 5 m sur la route F.-L.-Duvillard. Les lignes de bus circulant dans les 2 sens entre la route des Pralets et la route F.-L.-Duvillard en direction du centre du village posent des problèmes. En effet, le goulet de 5 m conjugué au goulet de 4 m au droit de la traversée piétonne de l'accès à l'Administration, ajouté à la situation en courbe, peut générer une zone de plus de 20 m où tout croisement d'un bus

avec un autre véhicule est impossible. Cette situation peut engendrer aux passages des bus des problèmes générant des manœuvres ou des marches arrière de véhicules non souhaitées dans la zone du carrefour.

3.2. Projet

Le projet prévoit un nouveau trottoir, gabarit 1.50 m à 2 m, aménagé le long de la route F.-L.-Duvillard et de la route des Pralets côté Jura, permettant ainsi d'offrir une continuité piétonne sur un trottoir surélevé et sécurisé. La suppression de la placette existante en pavés, qui accueille la fontaine au droit du début de la route des Pralets, permet de libérer l'espace nécessaire pour le passage des bus. Ce trottoir sera réalisé en enrobé, séparé de la chaussée par une bordure en granit similaire à celle déjà mise en place sur le reste du village.

La modération sur la route F.-L.-Duvillard est assurée par la mise en place de deux demis-seuils, l'un au droit de la traversée piétonne devant l'Administration Communale, l'autre avant le carrefour en venant de la route Suisse, marquant ainsi l'entrée dans la zone 30 km/h et permettant d'abaisser les vitesses dans le secteur du carrefour, facilitant ainsi la traversée des piétons sur la parcelle n°123 et permettant l'accès à l'école.

Afin d'améliorer le fonctionnement du carrefour avec la route des Pralets, l'espace libéré par la démolition de la place permet de remonter quelque peu ce carrefour, de le recentrer et de le dégager des haies imposantes masquant toute visibilité et marquant la limite de la parcelle n°200. Pour ce faire, un îlot de verdure est réalisé et entouré de bordures semi-franchissables, composées de quatre rangs de pavés, permettant ainsi une meilleure perception du carrefour et assurant la giration des gros véhicules. Pour des raisons de visibilité, cette zone de verdure devra être maintenue avec des plantations basses, hauteur maximum 60 cm. Ce dispositif permettra également d'améliorer le débouché de la parcelle n°200.

Au niveau de la sécurité, les conditions de visibilité de ce carrefour étant grandement améliorées par la suppression du mur et de la haie le long de la route F.-L.-Duvillard, par la mise en place du trottoir, le renforcement du carrefour et l'abaissement de la vitesse par les seuils. Le fonctionnement du carrefour sera maintenu en priorité de droite, ce dernier étant situé dans la zone 30km/h.

L'éclairage public dans ce secteur sera également adapté et complété pour permettre l'éclairage des nouveaux trottoirs et de la traversée piétonne.

3.3. Emprise

Ce projet nécessite, pour la réalisation du trottoir, une emprise sur la parcelle n°123, propriété de la Commune de Tannay, et sera réalisée sous la forme d'une servitude de passage public à pied.

CANTON DE VAUD



COMMUNE DE TANNAY

"Route F.-L.-Duvillard"
"Route des Pralets"

Moderation de la Route F.-L.-Duvillard (suite à la modification de la zone 30)
avec adaptation du carrefour sur la Route des Pralets.
Trottoirs sur la Route F.-L.-Duvillard et la Route des Pralets.

Document graphique numéroté 01/2017

La propriétaire: Sceaux municipaux

C'est sur la base des données cartographiques

PLAN DE SITUATION

Echelle: 1/250

Modif.	Date	Dessin	Contr.
—	07.07.2017	M.F.	
1	22.06.2017	I.F.	
2	18.06.2017	I.F.	F.K.

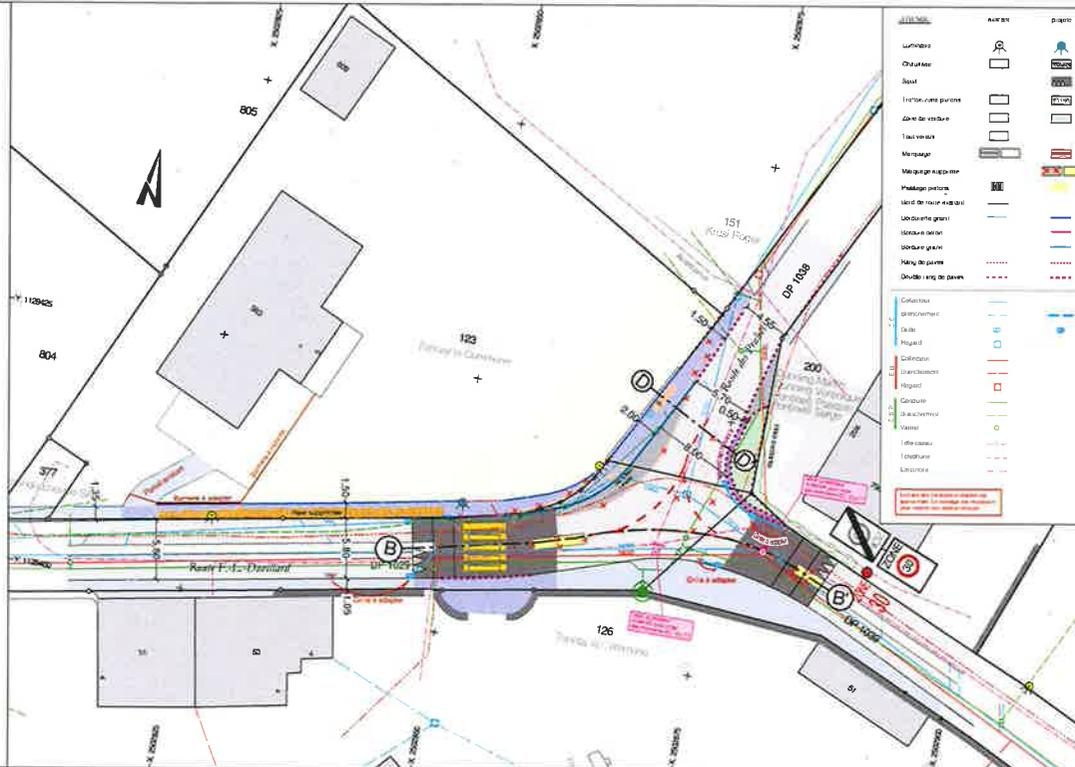
ENQUETE

Auteur des Plans: BOVARD & NICKL S.A. Ingénieur-Geomètre breveté

Dossier n° 015902 Plan n° 15902 / 2a
N° cantonal: 1402 Cantons de la Vallée



Rte de St Cergue 23
1250 WITON
Tel: 022 / 361 17 42
Fax: 022 / 360 03 70
E-mail: info@bovard-nickl.ch



Matériau	Aspect	Profil
Lumière		
Chapiteau		
Sol		
Structure pavée		
Zone de visibilité		
Traçage		
Marquage		
Matériau support		
Matériau pavé		
Unité de route établie		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		
Unité route granit		
Unité route béton		

CANTON DE VAUD



COMMUNE DE TANNAY

"Route Duvillard-François-Louis"
"Route de Malcroissant"

Modifications des aménagements
des carrefours sur la
Route Duvillard-François-Louis

© Géomètres & Urbanistes de Vaud

Mesuration graphique, numérisée (1:500)

PLAN DE SITUATION

Echelle: 1/250

Modif.	Date	Dessin	Contr.
---	07.07.2017	M.F.	
1	19.07.2017	I.F.	
2			

PROJET V1

Dossier n° G15902 Plan n° 15902 / 2a

N° permis d'aménager: 15902/2a

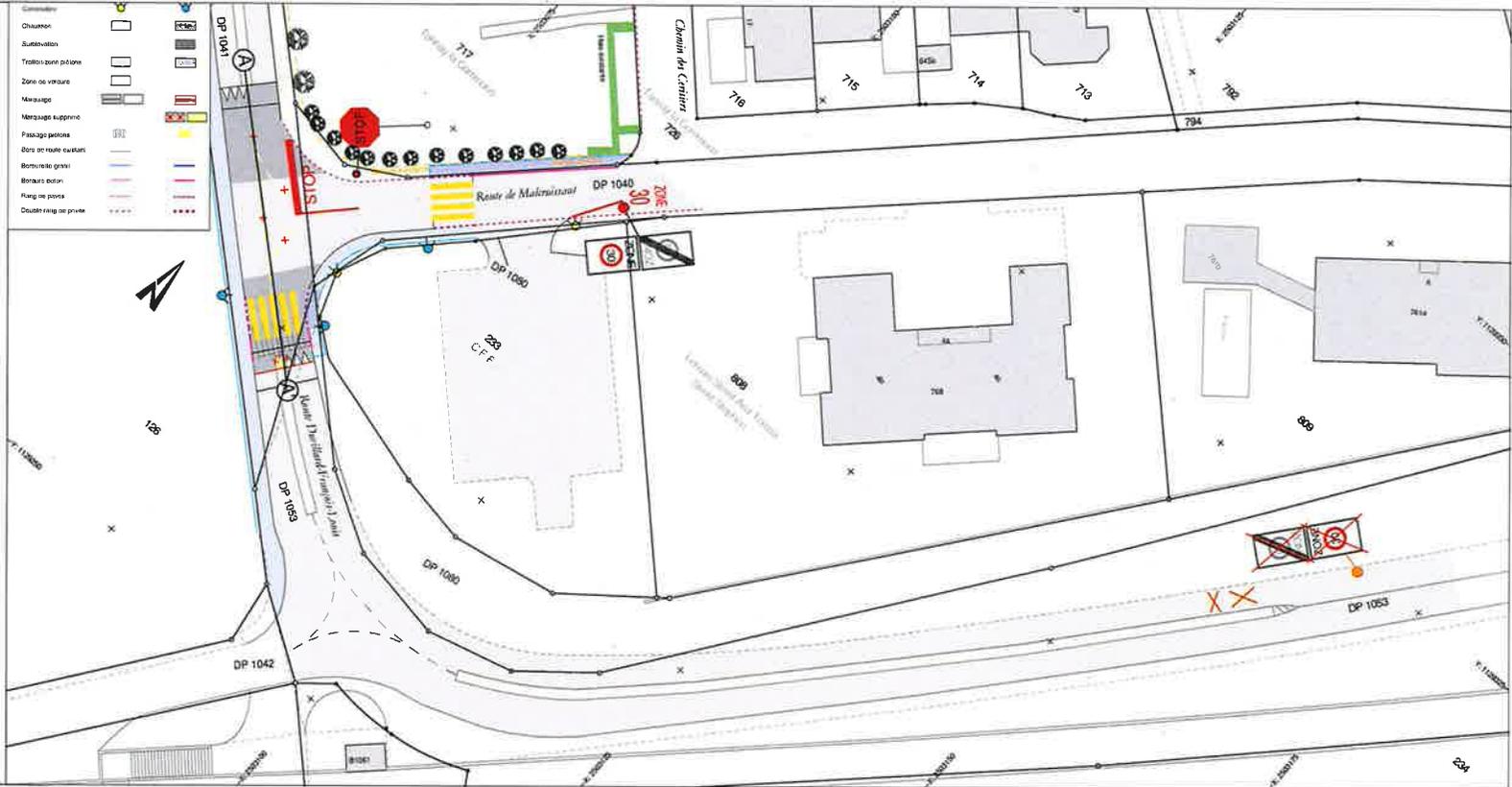


BOVARD & NICKL S.A.

Géomètres Géomètres Géomètres
Système d'information du territoire

Rte de St Corque 23
1260 NYON

Tel: 022 / 361 17 42
Fax: 022 / 362 03 70
E-mail: info@bovard-nickl.ch



CANTON DE VAUD



COMMUNE DE TANNAY

"Route Duvillard-François-Louis"
"Chemin des Cerisiers"

Modifications des aménagements
des carrefours sur la
Route Duvillard-François-Louis

"Géodonnée © Etat de Vaud"

Mensuration graphique numérisée (1:500)

PLAN DE SITUATION

Echelle: 1/250

Modif.	Date	Dessin	Contr.
---	07.07.2017	M.F.	
1	19.07.2017	I.F.	
2			

Dossier n° G15902 Plan n° 15902 / 2b
N:\Tannay\3 carrefours Rte Duvillard\base.msa

PROJET



BOVARD & NICKL S.A.

Géomètre - Génie rural - Génie civil
Système d'information du territoire

Rte de St-Cergue-23
1260 NYON

Tél. 022 / 361.17.42
Fax 022 / 362.03.70
E-mail info@bovard-nickl.ch

LEGENDE:

	existant	projeté
Chaussée		
Trottoir/zone piétons		
Zone de verdure		
Marquage		
Marquage supprimé		
Bord de route existant		

